MM. Simard, capitaine-trésorier de la fédération des officiers et sous-officiers de pompiers, à X.	100 »
M. J. Hallier, lieutenant des pompiers (caisse générale), à Nantes	5 »
Emile Hue, commandant des pompiers de Seclin	19 25
Mahieu, commandant des pompiers de La Bassée (Nord)	61 25
E. Gillon, commandant des pompiers de Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne)	25 »
Cazier, commandant des pompiers de Creil	30 »
Le commandant des pompiers de Mortagne (Orne)	44 65
Le commandant des pompiers de Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise)	40 »
Neuilly-Paris, M. Chausson, directeur du journal des pompiers : De la caisse de secours	100 »
2. Compagnie de Cancarneau (Finistère)	41 50
3. Compagnie d'Epernay (Marne)	20 »
Total	738 20
Total de la 1re liste	1.467 20
Ensemble	2.205 40

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1.25
100 cartes ivoire (gravure)	2.25
100 cartes ivoire (deuil)	2.50
100 cartes ivoire deuil (gravure)	3.50
Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour	1.25
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure)	2.25
Même boîte deuil, imprimées	3.50
» » » (gravure)	4.50

SAVON PRINCESSE MAKOKO

Sa pâte onctueuse, contient le parfum suave et les sucs hygiéniques des fleurs indiennes que préfère la belle Princesse Makoko, fille des anciens rois de Loboro. Il est préparé par Victor Vaissier.

Chronique Locale

ROUBAIX

SOIXANTE ANS
AU SERVICE DES PAUVRES ET DES ORPHELINES

Les noces de diamant de Sœur Noémie Darmagnac, supérieure de la Communauté du Bureau de Bienfaisance

On va fêter, le 8 décembre prochain, le soixantième anniversaire de la profession religieuse de sœur Noémie Darmagnac, des dames de la Charité, supérieure de la communauté du Bureau de Bienfaisance.

La sœur supérieure du Bureau est bien connue des pauvres de Roubaix, qu'elle sert avec un dévouement admirable depuis 50 ans. L'humble religieuse mérite autant de honneurs qu'on va lui rendre le mois prochain, que ceux d'un général qui gagnerait plusieurs batailles rangées.

La vénérable jubilaire a, aujourd'hui 72 ans et, malgré son grand âge, elle tient à faire elle-même les écritures de l'asile de vieillards dont elle est aussi la directrice du Bureau de Bienfaisance de Roubaix.

Peu après sa profession, sœur Noémie Darmagnac fut envoyée à Alger, à l'orphelinat des colons, elle y resta quelque temps, puis elle partit en Amérique, où elle fut attachée pendant douze ans au Bureau de Bienfaisance de la colonie française de Boston, pour les Français. Elle y exerça une grande influence, bienfaisante plus longtemps encore sans doute, si la guerre de sécession n'avait obligé à rentrer en France Sœur Noémie Darmagnac avait acquis tant de sympathies au Bureau qu'on ne voulait pas la laisser partir. Le colonel français de Rochebrunne lui offrit cependant un certificat témoignant de son dévouement et de son mérite, accompagné d'un chapelet en or massif.

Ce chapelet a son histoire, une histoire bien touchante que la modestie de l'humble religieuse nous refuse à la publicité. Il raconte, Pendant l'année terrible, il arriva un jour, au Bureau de Bienfaisance de Roubaix, où on fut sur le point de manquer de pain. La Sœur supérieure n'hésita pas, pour sauvegarder, à ses dépens, de son chapelet, qui avait une très grande valeur, elle l'engagea au Mont-de-Piété, d'où un peu plus tard, des mains généreuses lui permirent de le retirer.

En 1900, le personnel laïque qui dirigeait le Bureau de Bienfaisance de Roubaix, avait été remplacé par des religieuses, la sœur Noémie Darmagnac est nommée supérieure de la communauté. Au moment où elle arrive, tout est à créer. Bientôt, sous son ardente initiative, un orphelinat est institué pour recueillir les orphelines de mère. Aujourd'hui, cette annexe du Bureau de Bienfaisance compte 130 petites filles.

Quelques années plus tard, en 1871, une école communale est créée dans ce même établissement. C'est actuellement la seule école officielle de Roubaix qui soit tenue par des religieuses. 300 élèves la fréquentent.

La Sœur supérieure a pris également l'initiative d'une distribution de bouillon aux malades pauvres; c'est cette distribution qui vient d'être supprimée par suite de l'insuffisance de la subvention accordée par la Ville.

Un dépôt pour les enfants moralement abandonnés, dont les parents sont à l'hôpital ou en prison, a été fondé sur la demande de la zélée supérieure; il donne ordinairement asile à une trentaine d'enfants.

L'ouvroir du Bureau de Bienfaisance et l'Œuvre Dominicale sont aussi des œuvres créées par la Sœur Noémie Darmagnac; toutes deux rendent les plus grands services aux jeunes filles de la classe ouvrière.

Une carrière si remplie de bonnes œuvres a son couronnement. C'est pour remercier la dévouée supérieure de tout le bien qu'elle a fait à Roubaix qu'une fête a été organisée à l'occasion du soixantième anniversaire de sa profession religieuse. Nous aurons l'occasion d'en parler.

LE DRAME AU REVOLVER
de la rue Saint-Amand
L'ÉTAT DE LA VICTIME

L'émotion produite par le drame au revolver, de la rue Saint-Amand, que nous avons relaté, mercredi matin, dans tous ses détails, est toujours très vive, surtout dans le quartier de Sainte-Elisabeth, où la victime et le meurtrier sont bien connus.

Dans la matinée de mercredi, M. le docteur Dupré est revenu voir la victime, Mme Mahu. Par suite d'une circonstance très heureuse et à laquelle elle doit d'avoir eu la vie sauve, les deux balles tirées par l'agent de police Demets, ne sont pas entrées dans le corps. La victime se trouvait sans nul doute hors de la portée du revolver, car les deux balles sont venues s'aplatir sur le corsage en pilou de Mme Mahu, en faisant une violente poussée qui a causé deux plaies assez étendues, l'une au-dessous de l'omoplate gauche, l'autre dans le bas des reins. Dans la cour Deswaef on a retrouvé quatre balles, ce qui a fort étonné les témoins de la scène de mardi soir, qui prétendaient n'avoir entendu que trois détonations. La victime est alitée, quelques jours de repos suffiront à la rétablir.

M. Squivez, commissaire de police du 3e arrondissement, a continué son enquête, mercredi; il a interrogé l'agent de police ainsi que plusieurs témoins.

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS. — M. de Montalembert, député, porte comme ayant voté pour, dans le scrutin de lundi, sur le projet d'emprunt de 265 millions, présenté par le Gouvernement, nous prie de dire qu'il a voté contre, ainsi que le porte l'*Officiel*.

LA REVISION DES LISTES ÉLECTORALES POUR 1902. — L'avis suivant vient d'être affiché :

Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer les citoyens qu'il vient de faire distribuer, au domicile de chaque électeur, un extrait de l'inscription sur la liste électorale, afin qu'il puisse vérifier les indications qui le concernent. Les lettres inscriptibles ou modificatives devront être remises à la mairie dans un délai aussi court que le bref délai possible. Tout Français majeur qui n'aura pas reçu de bulletin de revision doit se considérer comme ne figurant pas sur les listes électorales et, par suite, n'en pas tenir compte, même dans le cas où il aurait droit à voter sur la convocation du 31 mars 1902. Les réclamations et demandes en inscription seront reçues à la mairie (bureau des élections), du 2 janvier au 4 février 1902, dernier délai.

UNE DISTRIBUTION DE VÊTEMENTS AUX ENFANTS DES ÉCOLES DE LA PAROISSE SAINTE-ELISABETH. — Pour réparer l'injustice commise par l'Administration municipale à l'égard des enfants pauvres des écoles libres, des distributions de vêtements sont faites à nos enfants chaque année, au début de l'hiver, grâce au concours de personnes charitables.

Mercredi matin, c'était le tour des élèves pauvres fréquentant les écoles libres de la paroisse Sainte-Elisabeth. A dix heures, M. l'abbé Tilmant, curé de la paroisse, entouré des dames patronesses de l'œuvre, a présidé la distribution de vêtements à l'école St-Jean, rue Sainte-Elisabeth. Cinq cents robes, tricots et chapeaux ont été remis aux fillettes, qui, très gaîtement, ont remercié leurs bienfaitrices. Des chants ont clôturé cette cérémonie.

Puis, à l'école St-Jean, M. l'abbé Tilmant s'est rendu à l'école des garçons Sainte-Agnès, rue du Tilleul, où, sous sa présidence, a été faite une distribution de trois cents pantalons.

LES CONFÉRENCES A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — Samedi prochain 30 novembre, à huit heures et demie, aura lieu au grand amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, la cinquième conférence de la saison. Le régime des concessions au Congo et l'organisation économique de l'Afrique centrale, tel est le sujet qui sera traité par M. Raymond Coleau de Montreuil, explorateur, avec nombreuses projections à la lumière électrique.

LA FÊTE ANNUELLE DU « CERCLE DU DAUPHIN » aura lieu le dimanche 8 décembre prochain; elle comprendra un concert, qui commencera à quatre heures, et un bal qui commencera à neuf heures. Le lendemain, à sept heures et demie, un banquet par souscription sera offert à M. Henri Verlais, président d'honneur.

A LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « L'ANCIENNE ». — Dans sa séance extraordinaire du 26 courant, la société de gymnastique « L'Ancienne » a procédé, comme suit, au renouvellement de sa commission administrative :

Président, M. E. Viton; vice-président, M. Albert Dubocage; secrétaire-général, M. Alfred Cornille; trésorier, M. Paul Vandendriessche; secrétaire-trésorier-adjoint, M. Achille Desurmont; moniteur-général, M. Jules Vroman; sous-chef de gymnastique, M. Louis Pollet; chef des pupilles, M. Félix Ghysels; moniteur de la section athlétique, M. Henri Moerman; moniteur de la section militaire, M. Eugène Kaltenbach.

La nouvelle commission s'est réunie immédiatement pour prendre connaissance de la nouvelle circulaire du ministre de la Guerre, concernant les avantages réservés aux gymnastes à l'armée. Les jeunes gens ayant obtenu le brevet militaire dont les principes sont enseignés à « L'Ancienne », auront non seulement la faculté de choisir leur corps et d'accomplir leur temps de service à 18 ou 19 ans, mais encore pourront être nommés caporaux ou brigadiers au bout de trois mois de présence au corps.

Il est donc de première utilité pour les jeunes gens de se préparer dès l'âge de 17 ans, aux épreuves du brevet militaire. Une section spéciale est actuellement en formation à « L'Ancienne » en vue des examens à passer devant la commission de l'armée dans le courant de l'année 1902. L'instruction militaire y sera enseignée par M. Eugène Kaltenbach, ex-sous-officier d'infanterie et les cours de gymnastique par M. Jules Vroman, le distingué directeur de « L'Ancienne ».

Pour tous renseignements complémentaires, les intéressés pourront s'adresser au siège de la société, rue Neuve, 10 bis, les dimanches matin, de 9 à 11 heures.

Le Comité a décidé en outre, de faire disputer les épreuves du championnat des pupilles, dimanche prochain, 1er décembre, à neuf heures du matin.

L'INCENDIE DE LA RUE DU PAYS. — M. le capitaine Hubert a reçu les deux lettres suivantes :

Ville de Mortagne (Orne)
Compagnie
de Sapeurs-Pompiers

Mon Cher Collègue,

Notre Compagnie célébrait, hier, dimanche, sa fête annuelle. Dans un but de solidarité, nous avons décidé, sur la proposition d'un des nôtres, du caporal Locante, qu'une collecte serait faite au banquet pour venir en aide aux familles des victimes du terrible incendie que vous avez eu à combattre, le 6 de ce mois. Cette collecte, faite par deux membres de la Compagnie, a produit une somme de quarante-quatre francs soixante-cinq centimes. Je m'empresse de vous adresser cette somme, en mandat-poste, en vous priant de vouloir bien la répartir entre les familles des victimes ou blessés, en leur transmettant, ainsi qu'à votre Compagnie, l'assurance de toute notre sympathie.

Veuillez agréer, je vous prie, mon cher Collègue, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le sous-lieutenant commandant : E. Devos.

Sapeurs Pompiers
de Magny-en-Vexin
(Seine-et-Oise)

Monsieur et cher Camarade,

A l'occasion de la fête de Sainte Barbe, célébrée hier, j'ai annoncé à mes sapeurs, le sinistre que vous avez eu à combattre le 8 novembre dernier et le nom des victimes qu'il a faites parmi nos camarades. A l'issue du banquet, j'ai fait faire, parmi eux, une collecte qui a produit la somme de vingt francs; à ce chiffre, le bureau a décidé, spontanément, de mettre la même somme à prélever à la caisse de la société. Je vous envoie donc ci-joint un mandat-poste de quarante francs que vous voudrez bien distribuer aux victimes, deux malheureuses victimes et au mieux de leurs intérêts.

Veuillez agréer, monsieur et cher Camarade, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Commandant : (Signé) Illisible.

— Tous les ans, une exposition d'objets d'art et de précision fabriqués dans les ateliers de Lille, est organisée, à l'occasion de la Saint-Eloi, dans le vaste établissement Deleporte, rue de Fives, 61, à Lille. Elle aura lieu cette année, les 1er, 2, 3 et 4 décembre. Des troncs y seront déposés à l'intention des familles des veuves et des orphelins des victimes de la rue du Pays. L'entrée de cette exposition est libre.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'atelier de construction de M. Ryo-Catteau, l'un des peigneurs, Arthur Ostevoyn, âgé de 16 ans, demeurant rue de Lille, s'est fait une entorse au coude gauche, pendant son travail. M. le docteur Bernard lui a ordonné huit jours de repos.

— En gare d'arrivée au service de la Ville, Oscar Evrard, âgé de 51 ans, demeurant rue de l'Hôtel-des-Pompes, s'est blessé au genou droit en chargeant du charbon. M. le docteur Deuntre lui a ordonné six jours de repos.

— Edouard Carteau, teinturier, âgé de 61 ans, demeurant rue de l'Epeule, s'est blessé en soulevant une pièce de tissus. Louvrier, qui travaille pour le compte de M. Emile Roussel, teinturier-apprêteur, devra, d'après M. le docteur Legers, chômer huit jours.

— A la Chromographie artistique du Nord, l'une des apprenties, Germaine Dubar, âgée de 13 ans, demeurant rue des Charmettes, s'est blessé à l'annulaire droit. M. le docteur Ballenghien lui a ordonné huit jours de repos.

— Un maçon au service de M. Paul Dhallmin, entrepreneur, a été victime de nombreuses contusions en tombant d'un échafaudage. M. le docteur Godefroy a examiné l'ouvrier, Emile Duquet, âgé de 25 ans, demeurant rue des Longues-Haies et lui a ordonné quinze jours de repos.

— Théophile Dubreck, âgé de 32 ans, peintre demeurant rue de l'Alma, cour Lefebvre-Tiberghien, a été blessé au pied gauche par la chute d'une cuve. M. le docteur Ballenghien a examiné l'ouvrier qui travaille pour le compte de M. Gustave Deraedt, entrepreneur, et lui a ordonné un mois de repos.

NÉCROLOGIE. — On annonce la mort, dans sa 28e année, de Madame Albert Nuyts, née Zoé Grulois, demeurant 33, rue d'Inkermann. Les funérailles auront lieu samedi 30 courant, à dix heures, en l'église Saint-Martin.

DEUX TROUVAILLES. — Les agents de police Carrette et Lebon, ont trouvé, l'un une montre de dame en nickel, l'autre un fichu en soie. Ces objets sont tenus à la disposition des intéressés.

OUTRAGES A LA POLICE. — Un tisserand, Louis Everhardt, âgé de 49 ans, demeurant rue de la Redoute, 115, inculpé d'ivresse et d'outrages à l'agent de police Franchomme, a été emmené, mardi soir, au dépôt.

ENTERREMENT DU JEUDI 28 NOVEMBRE. — M. Paul Despierre, neuf heures et demie église St-Pierre, à Croix.

A L'OCCASION DE LA St-NICOLAS. Madame Crouset, 19, rue de la Gare, prévient les dames qu'elle fera des rabais énormes, pendant dix jours seulement, sur les manteaux, chapeaux, polisses, douillettes, et robes d'enfants. 96134

Cours de Harpe Pleyel. Location et vente Harpes et Pianos, conditions avantageuses, chez Marcelli, 3, rue du Bois. 94507

AGENDAS POUR 1902, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 94391

Mme CHOMBART-PAYEN, 7 et 9, rue du Bois, Roubaix, Confections pour dames et enfants, Fourrures, Jupes, Jupons et Corsages, Jaquettes et Collets, Bonneterie, Lingerie, Cravates et Foulards.

Communications

ROUBAIX. — Fanfare Delattre. — Répétition, vendredi, à *neuf heures*, pour l'exécution de la messe de dimanche, à St-Martin.

— Travailleurs Français. — Les membres de la Commission de la fête de charité sont priés d'assister à la réunion, dimanche prochain, 1er décembre, à onze heures et demie du matin, au siège, chez M. Jules Fupo, Grande-Rue, 87. Le même jour, une grande réunion aura lieu, à six heures du soir, pour tous les membres de l'Association. Ordre du jour : 1. Assemblée générale; 2. Paiement des cotisations; 3. Remise des carnets aux nouveaux membres; 4. Classements par corporations; 5. Organisation d'une grande fête de charité; 6. Questions diverses. Présence indispensable.

CROIX

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un homme de peine de l'usine à gaz, François Vancaneghem, 25 ans, demeurant rue de Wasquehal, 7, a eu un doigt pris entre la boîte et la cause d'un wagonnet de coke qu'il manœuvrait.

WASQUEHAL

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira le dimanche 1er décembre, à onze heures et demie, du matin, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1. Nomination des délégués pour la revision des listes électorales. — 2. Nomination des commissaires répartiteurs pour 1902. — 3. Réglementation des heures de service du Bureau télégraphique; avis du Conseil. — 4. Achat des vieux pavés du chemin 143. — 5. Vœux de la minorité concernant l'éclairage. — 6. Allongement d'un aqueduc, sur le chemin d'intérêt commun 144, avis du Conseil. — 7. Mise en adjudication du cimetière. — 8. Répartition de la somme allouée à titre de gratification aux instituteurs et institutrices. — 9. Distribution de vêtements aux enfants pauvres des écoles, nomination d'une Commission de répartition. — 10. — Fournitures scolaires gratuites aux enfants du Calvaire. — 11. Demande d'indemnité de logement de M. Larivière. — 12. Ecole maternelle; demande de gratification pour femme de service supplémentaire; demande de subvention pour arbre de Noël. — 13. Approbation du cahier des charges pour l'adjudication de la fourniture de charbon et bois et chauffage aux écoles en 1902. — 14. Approbation du cahier des charges relatif à l'enlèvement des boues en 1902. — 15. Répartition des subventions aux Sociétés. — 16. Vœu de la minorité pour la distribution du pain à domicile. — 19. Inscription sur le monument des anciens maires; vote d'un crédit. — 20. Vêtements aux gardes-champêtres; crédit. — 21. Recensement de 1901, crédit supplémentaire. — 22. Conciliations judiciaires gratuites, demande de crédit. — 23. Question du gaz, nomination d'une commission. — 24. Assistance médicale gratuite, nouvelles admissions. — 25. Assistance à domicile, choix de deux candidats.

LE BUREAU DE BIENFAISANCE ayant à passer un marché de gré à gré pour 10.000 kilos de charbon, aux ex Bruay, à livrer à domicile, par sacs de 40 kilos, invite les marchands de charbon de Wasquehal, à lui faire leurs offres le samedi 30 novembre, de deux heures à trois heures, à la Mairie.

LE PASSAGE DE LA RUE CARNOT. — On connaît maintenant les noms des deux agresseurs du garçon brasseur Vanoutbuys, qui ont pris la fuite et se sont réfugiés en Belgique; ils se nomment : l'un, Charles Debecker, l'autre, René Cuquydt.

LANNOY

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un charretier, Amand Faigre, âgé de 55 ans, demeurant à Sailly, et au service de M. Mulle Gadenne, brasseur à Lannoy, se trouvait à Louvil, en face de l'estaminet Montois, lorsqu'il vint à glisser, en descendant un fût de bière de son camion. M. le docteur Parmentier, qui a soigné le blessé, a reconnu qu'il en était résulté la rupture musculaire du biceps tural gauche, et a ordonné au blessé quinze jours de repos.

DISPARITION D'UN SOLDAT DE LANNOY. — Lundi matin, on a trouvé, à Aire-sur-la-Lys, derrière le boulevard Sud, sur les bords de la Laquette, un pantalon, un dolman, un képi, un sabre et une paire de bottes provenant du 21e dragons. D'après informations, ces effets auraient été abandonnés à cet endroit par un jeune soldat du 2e escadron, qui a déserté depuis dimanche, originaire de Lannoy.

HEM

NOUS AVONS PUBLIÉ, mardi matin, une lettre dans laquelle M. Arnold, directeur de l'école communale des garçons, déclare que, dans sa lettre, lue au Conseil municipal de samedi soir, il avait sollicité, non une subvention de 250 francs, mais un crédit de 150 francs, pour la rétribution de l'étude du soir des élèves indigents. En réponse à cette lettre, notre devoir est de constater que M. Arnold avait bien, dans sa lettre, comme nous l'avons dit, du reste, demandé un crédit de 250 francs; mais le cadre restreint dont nous disposions pour notre compte-rendu, nous a empêché d'ajouter que, dans ces 250 francs, étaient compris 100 francs destinés à l'école communale des filles, dont Mme Arnold est la directrice : Ceci soit dit pour rétablir l'exactitude des faits.

SAILLY

LA FÊTE DE L'ADORATION a été célébrée mercredi à Sailly avec beaucoup de solennité, et devant un grand nombre de paroissiens qui n'ont pas hésité à quitter leurs travaux pour remplir leurs devoirs religieux. La messe de communion générale a été très imposante, par le nombre des fidèles qui se sont approchés des sacrements. A la grand'messe, assistaient, dans le chœur, la plupart des prêtres des communes voisines. A tous les offices, le R. P. Mallebrauq, si connu dans la région, a pris la parole. Le salut du soir a été une imposante manifestation de foi. Une procession composée d'hommes portant des flambeaux, s'est déroulée à travers l'église. La fanfare « La Renaissance » s'est fait entendre. Cette belle fête, qui clôturait en même temps le jubilé, s'est terminée par le chant du « Te Deum », interprété par toute l'assistance.

CONSOMMÉ MAGGI *exquis, instantané* **15c et 20c**

ANNAPPES

LE CONSEIL MUNICIPAL d'Annappes se réunira le samedi 30 novembre, à huit heures du soir. Ordre du jour de la séance. Nomination des délégués chargés de la revision de la liste électorale; révision de la liste d'assistance médicale gratuite, de la liste des répartiteurs pour 1902, question relative à l'adjudication de la chasse.

LEERS

UN ACCIDENT. — Un ouvrier batteur, de la fabrique de M. A. Parent et fils, s'est fait une contusion au thorax en soulevant une balle de coton. Le blessé, Henri Disphanque, demeurant à Lannoy, a reçu de soins de M. le docteur Parmentier, qui lui a prescrit un repos de vingt-cinq jours.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*

(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5)

Impressions pour Sociétés Financières et Industrielles **Actions. — Obligations. — Factures. — Bordereaux. — Quittances. — Circulaires. — Modèles divers. — Têtes de Lettre. — Registres. — Carnets, etc., etc.** — Livraison rapide. — Exécution soignée. — Prix modérés.

Plantes stérilisées, Couronnes. Lallemand-Dubar, 31, Grande-Rue.

Œufs frais, 13, rue du Bois.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
Les magasins et ateliers de **MOREL-GOYEZ**, 29 et 27, *rue Royale*, à Lille, sont transférés et réunis 29, *rue Esquermoise*, ancienne maison HENRI DELESALLE. 7228

CESSATION DE COMMERCE
Maison LEMERRE-RENAUX
BIZARD-LEMERRE, SUCCESSEUR
Liquidation de toutes marchandises, Orfèvrerie, Bijouterie, Joaillerie.
VENTE A TOUTE OFFRE ACCEPTABLE 8432

MAISON DU TAPIS
2 et 4, rue de la Gare, ROUBAIX
Madame, comparez les prix et qualités des **Meubles, Tentures, Tapisseries** de la **Maison du Tapis.** 65535-6

WATTRELOS

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un ouvrier charpentier, Charles Martinage, demeurant à Bascoup, et travaillant aux chantiers de la gare annexe, pour le compte de MM. Louis Derville et fils, s'est grièvement coupé de ciseau au pouce gauche. M. le docteur Derville a constaté une plaie qui nécessitera quatre à cinq jours de repos.

LA FRAUDE. — Les préposés Delmet et Houche ont arrêté, mercredi matin, vers quatre heures trois quarts, au chemin des Hautes, deux jeunes Roubaisiennes demeurant rue Gretry, Eloïse et Jeanne Durieux, 29 et 26 ans, soigneuses, qui étaient nanties de huit kilos de café, valeur, 24 francs. — Les préposés Mahoudeau et Déréguincourt ont arrêté à six heures du matin, au Moulin-Brûlé, un ouvrier rattacheur, Hippolyte Espit, demeurant rue Jacquart, cour Saint-Joseph, 5, à Roubaix, qui était porteur de 14 kilos 400 d'allumettes, valeur 64 fr. 80.

TOURCOING

UN TERRASSIER BLESSÉ AU CHANTIER DE LA NOUVELLE GARE. — Mercredi matin, vers onze heures, un accident d'une certaine gravité s'est produit sur le chantier de terrassement de la nouvelle gare aux marchandises au Sapin-Vert. Un ouvrier terrassier, Henri Barré, âgé de 49 ans, domicilié à Mouveaux, rue Saint-Antoine 9, travaillant pour le compte de MM. Auguste Frot frères, entre-

DERNIÈRE HEURE

3e Édition *De nos correspondants particuliers et par fil spécial* **3e Édition**

LE RAPPORT DU GÉNÉRAL VOYRON
Interviews

Paris, 28 novembre. — Un rédacteur du *Gaulois* a tenté d'interviewer le général Voyron qui lui a répondu :

Le gouvernement m'a demandé de lui fournir un rapport confidentiel; j'ai dit le général Voyron; j'ai fourni ce rapport, le reste ne me regarde pas. J'ignore ce qui s'est passé, je n'ai pas à le savoir. Je suis officier général en activité de service et les rumeurs du dehors ne parviennent pas jusqu'à moi. Vous comprendrez donc mon silence absolu et irrévocable.

D'autre part, un rédacteur du *Figaro* est allé demander des explications au Père Bettembourg, procureur général des Lazaristes. Le P. Bettembourg, dit M. Larson, ne nie point que les Missions de Pékin aient délivré à des officiers et à des soldats de l'armée française des chèques représentant des prises de guerre. Il songe si peu à le nier, qu'il a fait passer sous mes yeux toute une liasse de ces chèques.

Nous en avons payé pour 500.000 francs environ, m'explique M. Bettembourg, et j'avoue ne pas comprendre tout le bruit que l'on mène aujourd'hui autour de cette opération accomplie en parfaite communauté de vues avec l'autorité civile représentée par notre ministre à Pékin, M. Pichon, et avec l'autorité militaire représentée par le général Frey. C'est l'autorité militaire qui a obligé officiers et soldats à mettre à la masse leurs prises de guerre personnelles et qui a procédé ensuite à une équitable répartition, selon le grade de chacun.

C'est ainsi que les uns et les autres se sont trouvés à la tête d'un petit butin, comprenant des lingots et autres valeurs qu'ils ne demandaient qu'à échanger contre une somme d'argent déterminée. Cette somme d'argent, on ne pouvait naturellement pas la leur verser tout de suite en espèces, mais on pouvait leur donner des chèques payables en France. Or il n'y avait pas alors de banque française à Pékin. Qui donc, en dehors des missionnaires, était en mesure de faire l'opération dont je viens de vous dire la très simple économie ? Personne assurément.

UN DISCOURS DE M. WALDECK-ROUSSEAU

Paris, 27 novembre. — Ce soir a eu lieu, sous la présidence de M. Waldeck-Rousseau, le banquet annuel du Comité républicain du commerce et de l'industrie, qui est, comme on sait, la contrefaçon ministérielle du grand Comité du commerce et de l'industrie, présidé par M. Expert-Besançon.

Parmi les convives, figuraient : le général André, MM. Millerand, Caillaux, Decrais, Leygues, Brisson, Bourgeois ; un certain nombre de députés et sénateurs ministériels, de fonctionnaires, parmi lesquels M. Massip, préfet de la Loire.

Au dessert, après un discours de M. Massurand, président du Comité, M. Waldeck-Rousseau a pris la parole. Voici les passages essentiels de son discours :

« Au moment où nous avons accepté la tâche qui nous était offerte, il y avait à l'horizon plus de menaces que de sourires, plus de dangers que de promesses. Je suis heureux de constater qu'à cette heure, nous n'avons pas été les seuls à comprendre notre devoir. Nous avons trouvé, à côté de nous, des amis comme MM. Brisson et Bourgeois.

» Nous avons assumé cette tâche, sans autre dessein que de servir la démocratie. Quand elle sera accomplie, quand le parti républicain nous dira que les temps sont changés, nous abandonnerons notre poste, s'il nous est permis de penser que nous avons bien mérité de cette démocratie à laquelle nous avons donné tout notre dévouement. »

» L'œuvre que nous avons entreprise serait facile, si chaque fraction du parti républicain ne s'efforçait pas de réaliser les pensées qui la différencie des autres, au lieu de mettre en commun tout ce qui peut les rapprocher. On s'est étonné que notre majorité ne fût pas plus étendue. Nous pouvons répondre à cela que nous n'en avons exclu personne.

» Je sais combien est dur le combat que livre actuellement le commerce français. Il faut que le commerce ne craigne pas d'examiner tout ce qui peut le menacer. Et, Messieurs, dans un pareil examen, c'est l'esprit du progrès qui donne le bon conseil et non pas l'esprit de résistance. L'esprit de résistance, en effet, est mauvais conseiller.

» M. Massurand a terminé son discours en vous parlant des débouchés de notre commerce à l'étranger. Je ne puis que répéter à ce sujet ce que nous n'avons jamais cessé de dire. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'élargir notre domaine colonial, mais de le conserver et l'organiser. Nous ne voulons pas plus l'impérialisme à l'extérieur qu'à l'intérieur. Nous ne rêvons pas une France plus grande, mais une plus grande France. C'est à cette France-là, Messieurs, que je vous demande la permission de lever mon verre. »

A la suite de M. Waldeck-Rousseau, MM. Brisson, Bourgeois et Millerand ont pris la parole. M. Léon Bourgeois a déclaré que pour le maintien de la paix sociale, il faut qu'il y ait au gouvernement quelqu'un qui soit capable de se faire entendre de tous et d'être compris de tous, qui sache à tout moment exprimer l'avis de la nation et l'exprimer de façon si éclatante qu'après lui tous les autres n'aient plus qu'à se taire.

» Nous irons jusqu'aux élections générales, déclare-t-il, grâce à l'autorité de ce Gouvernement qui a rencontré des difficultés parfois insurmontables et qui a su en triompher. »

Cette déclaration, qui répond aux préoccupations actuelles et qui permet de préjuger le vote de demain, est très applaudie.

M. Millerand déclare, de son côté, que le Cabinet, bénéficiant de la fidélité réfléchie et admirable de la majorité républicaine, a pu réaliser la plus large part de son œuvre.

« De ces succès, dit-il, l'honneur revient d'abord à l'homme d'Etat dont la présidence et l'arbitrage disposent, depuis vingt-neuf mois, collaborant des républicains qui se heurtent à ce qui apparaît aujourd'hui le témoignage de leur offensive, de leur admiration. Dans quelques mois, la République recueillera le fruit de la sagesse et de la persévérance de ses serviteurs. »

LES CONSEILS DU TRAVAIL

Paris, 27 novembre. — La Commission sénatoriale chargée d'examiner la proposition de M. Bérenger relative à l'organisation législative des Conseils facultatifs du travail, a entendu M. Millerand, ministre du commerce. M. Millerand a rappelé que l'esprit du décret du 17 septembre 1899, était de créer des corps consultatifs. La lecture du décret suffit à démontrer sans contestation possible qu'ils n'ont ni le droit de décision, ni le droit d'administration.

En ce qui concerne le recrutement des membres des Conseils du travail, le ministre dit que le mode de recrutement satisfait patrons et ouvriers. Au surplus, Millerand ne se flatte pas d'avoir réalisé une œuvre parfaite. Toutefois, il faut considérer les résultats obtenus par la première application à Paris, des décrets ; en raison de ces résultats, on ne saurait demander sérieusement au Gouvernement qu'il tienne l'expérience commencée comme nulle et non avenue.

Après le départ de M. Millerand, la Commission a reçu les délégués du Syndicat de l'aiguille. Ils ont protesté contre les distinctions établies, dans l'application des décrets entre syndiqués et non syndiqués et ont manifesté le désir de voir aboutir la proposition de M. Bérenger.

LA JOURNÉE DE HUIT HEURES

Paris, 27 novembre. — La Commission du Travail a adopté, à l'unanimité, l'article suivant, en ce qui concerne la journée de huit heures :

« Dans les exploitations, où la journée normale, actuellement déterminée conformément aux dispositions du paragraphe premier, est inférieure à neuf heures et supérieure à huit heures, sa durée ne pourra être élevée. »

Elle a, en outre, voté un deuxième article ainsi conçu :

« Dans les mines, où le repos entraîne l'arrêt des machines d'extraction, le temps de repos sera décompté. »

LE CAS DU PROFESSEUR HERVÉ

Dijon, 27 novembre. — Après trois jours de débat, le Conseil académique de Dijon, a rendu, à 5 heures 1/4, son arrêt dans l'affaire de M. Gustave Hervé, professeur d'histoire au lycée de Sens, déféré au Conseil, pour les articles signés un « sans patrie », paru dans le *Pioupiou de l'Yonne*.

Par dix-sept voix contre six, et une abstention, sur vingt-quatre votants, la peine de la suspension a été prononcée, contre M. Hervé pour une durée de dix-huit mois. Les trois cinquièmes de son traitement lui seront retenus; si, dans ce délai de dix-huit mois, il n'a pas été réintégré dans ses fonctions, son traitement complet lui sera supprimé.

M. Hervé va se pourvoir devant le Conseil supérieur de l'Instruction publique à Paris.

L'INSURRECTION EN COLOMBIE
UN COMBAT ACHARNÉ

Washington, 27 novembre. — Le secrétaire de la marine a reçu du capitaine Perry, commandant le cuirassé américain *Iowa*, actuellement dans les eaux de Panama, la dépêche suivante :

Un combat acharné a eu lieu hier, près de San-Tablo, entre les forces adverses. Les trains ont été retardés. La prudence et la patience sont nécessaires. On se battra probablement aujourd'hui près de Gatun. J'ai obtenu l'assurance que le feu cesserait au moment du passage des trains. Quarante Colombiens blessés ont été amenés ici par le chemin de fer, hier soir. Le chirurgien du « Iowa » leur a donné des soins.

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE
DÉPÊCHE DE LORD KITCHENER

Londres, 27 novembre. — Lord Kitchener télégraphie : Pretoria, 27 novembre. — Les colonnes Know ont fait 36 prisonniers, dont Joubert, qui est blessé, et les field-cornets Woolmerans et Diedrich, soit presque tout le commando de Joubert.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LES MINEURS. — Le départ des troupes. — Les onze compagnies du 132e régiment d'infanterie, en garnison à Reims, ont quitté, mardi soir, les villes de Calais, Boulogne et Saint-Omer, où elles sont rendues pendant treize jours. Elles se sont embarquées à la gare centrale et sont arrivées, mercredi soir, en gare de Lille, à onze heures un quart. Elles ont quitté Lille deux heures plus tard. Le détachement du 154e d'infanterie, en garnison à St-Denis, a quitté Calais également mercredi soir. Les compagnies du 8e de ligne, en détachement dans le bassin houiller, ont regagné Saint-Omer à pied.

— Le calme. — Tant dans le bassin du Nord que dans celui du Pas-de-Calais, tout est calme, et, partout, les ouvriers sont au travail ; on ne signale plus le moindre incident. Aussi, les mesures sont-elles rapportées. Dans le Pas-de-Calais, une